

Québec, le 17 janvier 2024

Monsieur Jean Roy
Vice-Président principal et Chef de l'exploitation
Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C.
3285, chemin Bedford
Montréal (Québec) H3S 1G5

Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Montmagny par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. (Dossier 3211-12-260)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation publique sur les enjeux du projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Montmagny par Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. a été tenue entre le 13 décembre 2023 et le 12 janvier 2024, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur général,



Ian Courtemanche